



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

143, rue du château - 01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél. : 04 74 61 96 40 - contact@cc-plainedelain.fr - www.cc-plainedelain.fr

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20261027-DEC2026-152-DE
Date de télétransmission : 27/10/2026
Date de réception préfecture : 27/10/2026

DÉCISION DU PRÉSIDENT

N° D2026-152

Objet : Subventions d'aide au BAFA

LE PRÉSIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2026-070 du 17/04/2026 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière d'aide au BAFA ;

VU la délibération n°2025-195 du 02/10/2025 approuvant les modalités d'aide au BAFA ;

VU l'arrêté du Président n°A2026-008 du 23/04/2026 portant délégation de fonctions et de subdélégation de signature à Monsieur Marcel JACQUIN, 1^{er} vice-président ;

VU les dossiers de demandes de subvention présentés par les demandeurs ;

CONSIDÉRANT l'instruction technique réalisée conformément aux critères d'éligibilité ;

DÉCIDE

Article 1

D'attribuer les aides suivantes :

Montant de l'aide	Prénom NOM du bénéficiaire	Ville du Bénéficiaire	Formation subventionnée
100 €	Fantin ALEXANDRE	MEXIMIEUX	Perfectionnement
50 €	Emie VEZANT	VILLIEU-LOYES-MOLLON	Base

LA PRESENTE DECISION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON
(PALAIS DES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES - 184 RUE DUGUESCLIN 69433 LYON CEDEX 03)

DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE SA DATE DE PUBLICATION.

DANS CE MEME DELAI, UN RECOURS GRACIEUX PEUT ETRE DEPOSE DEVANT L'AUTORITE TERRITORIALE. CE RECOURS SUSPEND LE DELAI DE RECOURS CONTENTIEUX QUI COMMENCERA A COURIR A COMPTER DE LA REPONSE EXPRESSE DE L'AUTORITE TERRITORIALE OU, A DEFAUT, DEUX MOIS APRES L'INTRODUCTION DU RECOURS GRACIEUX.



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

143, rue du château - 01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél. : 04 74 61 96 40 - contact@cc-plainedelain.fr - www.cc-plainedelain.fr

Article 2

De préciser que les crédits sont prévus au budget de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 27 OCT. 2026

Publiée le 27 OCT. 2026

Fait à Chazey-sur-Ain, le 27 OCT. 2026

Pour le Président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président



Marcel JACQUIN